

MAIRIE DE SAINT-MAURIN



Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Jeudi 30 Juillet 2020

L'an deux mille vingt le 30 Juillet à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 23 Juillet 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, Maire.

Etaient présents : BARREAU Jean-Paul ; BOVEROD Gilles ; COTTIN Philippe ; DAUGAN Lucilla ; GOUDEZEUNE Gabriel ; HERY Isabelle ; MALCAYRAN Jean-Claude ; RODRIGUEZ Claude ; SIMON Claire ; TAILLEFER Olivier ;

Absents excusés :

Pouvoirs :

Absents non excusé(e)s :

Secrétaire de Séance : Claire SIMON
Date de la convocation : 23 Juillet 2020
Ouverture de séance à : 21h20
Séance close à : 23h00

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
10	10	0	10

1. Validation du CR de la séance du 15 Juillet 2020 ;

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu, après correction de la page 23 erreur matérielle « madame le maire » à la place de « monsieur le maire » suite à un tour de table il est validé ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

2. Délib 01 /30-07-2020

Objet : EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire au moment du vote du budget primitif de l'année, de voter les montants des subventions de fonctionnement allouées aux différentes associations qui en ont fait la demande, et ce afin de les aider dans l'organisation de leurs activités.

Lors de la commission finances du 2 Mars 2020 il avait été décidé de verser une subvention identique à 2019 si les dotations de l'état pour l'année 2020 ne baissaient pas.

La commission finances s'est de nouveau réunie le 24 Juillet 2020 et a acté le fait que les dotations 2020 étaient stables. Par ailleurs en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 plusieurs associations ont dû annuler ou décaler au second semestre 2020 leurs animations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, la commission finances a décidé :

- de verser, au moment du vote du budget 2020, à chaque association qui en a fait la demande, un minimum de 20% du montant de la subvention attribuée en 2019 ; ce minimum pourra être abondé ultérieurement par décision modificative, sur demande et justificatifs, afin de couvrir des frais engagés pour des animations annulées et ce dans la limite du montant de la subvention 2019.
- de doubler la subvention à l'Association les Amis des Chats car nous allons les solliciter d'avantage pour de la stérilisation ;
- de maintenir dans leur intégralité les subventions à la Prévention Routière et aux Restos du Cœur.

Mrs Boverod et Rodriguez, présidents d'associations, ayant quitté la salle, Mr le Maire met au vote, pour l'année 2020 les attributions suivantes, en précisant que la Chasse n'ayant pas tenue son Assemblée Générale annuelle fera sa demande ultérieurement.

Association	Montant de la subvention en euros
ADIL 47	116.50
Club de l'Abbaye « Les Aînés Ruraux »	140
Comité des Fêtes	260
Foot-Ball Club St-Maurinois	360
Foyer Rural de St-Maurin	84
« Les Amis de l'Abbaye » patrimoine	450
Prévention Routière 47	80
Restos du Cœur relais de Bon Rencontre	100
Bik'Cars	150
Pétanque	80
APE du RPI Tayrac/St-Maurin	240
Les amis des Chats	200
TOTAL :	2 261 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** les montants de ces subventions ;
- **Dit** que le montant total sera inscrit au **compte 6574 du budget primitif pour 2020** de la commune, et que les sommes correspondantes seront versées aux intéressés après retour du budget de la Préfecture.

VOTANTS : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3. Délib 02 /30-07-2020

Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU MULTISERVICES POUR 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MALCAYRAN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : **6 288, 00**
 Recettes : **6 288, 00**

Fonctionnement

Dépenses : **8 606, 00**
 Recettes : **12 362, 00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 6 288, 00 (dont 0, 00 de RAR)
 Recettes : 6 288, 00 (dont 0, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 8 606, 00 (dont 0,00 de RAR)

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :

Jeudi 30^e Juillet 2020

Recettes : 12 362, 00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délib 03 /30-07-2020

Objet : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Claude MALCAYRAN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 671 494, 00

Recettes : 671 494, 00

Fonctionnement

Dépenses : 515 397, 00

Recettes : 521 579, 00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 671 494, 00 (dont 371 969, 00 de RAR)

Recettes : 671 494, 00 (dont 251 312, 00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 515 397, 00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 521 579, 00 (dont 0,00 de RAR)

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délib 04 /30-07-2020

Objet : amortissement obligatoire participation aux travaux nouvelle STEP ; annule et remplace la délibération 03/01-08-2019 ;

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la nouvelle Station d'Épuration –STEP- une participation obligatoire de la commune, à hauteur de 10% du montant HT des travaux, est due au Syndicat Eau47. La commune s'est donc engagée à payer la somme estimée à 37 998 euros HT sur trois exercices à compter de 2018 (12 666 euros/an).

Le montant à amortir étant de 12 666 euros pour les deux premières échéances et de 12 183, 54 euros pour la troisième et dernière échéance, Mr le Maire propose un amortissement sur 5 ans, générant des écritures budgétaires et comptables annuelles de 2 533, 20 euros à compter du budget primitif 2019 auxquelles s'ajouteront 2 436, 71 euros à compter du budget primitif 2021. (tableau en annexe)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Fixe la durée d'amortissement de la participation aux travaux de la nouvelle STEP à **5 ans** pour une somme totale de 37 515, 54 euros ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Décision du maire n°4 : Reprise concession famille GROSCLAUDE

Information aux conseillers

7. Questions et informations diverses :

8/ Consulter 1000€ reprise camion.

9/ CCPAPS compte rendu de la dernière élection enveloppe voirie stable pour la commune rapprochement avec l'agglomération d'Agen évoquée. Projets CCPAS nouveaux bâtiment du SDIS, faire deux maisons de santé Puymirol + Beauville, intégration de la MAM de Puymirol + Bibliothèque de Sauvetat-de-Savères.

10/ Réunion de chantier Abbaye compte rendu tranche 1 doit être terminée avant Noël, tranche 2 se terminera en 2021 avant les congés d'été et la tranche 3 s'enchaînera avec l'arrêt de circulation pour le lundi 3 août suite au stationnement d'une toupe et d'une pompe à béton.

11/ Attente du devis de Monsieur Viguié pour l'épicerie (infiltration d'eau).

Saint-Maurin le 31 Juillet 2020,

La secrétaire,
Claire SIMON ;



Le Maire,
Jean-Claude MALCAYRAN ;

